

**DECISION N° 20230412_P_054
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec « SPL LES RIVES D'AUREC » relative à l'organisation d'un camps enfance pour l'hébergement en pension complète ainsi que des activités pour un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 8 ans.****Le Président,****N° 20230412_P_054****Décide**

De signer une convention avec :

OBJET**SPL LES RIVES D'AUREC
37 Place de l'église
BP 33
43110 Aurec sur Loire**

Pour l'organisation d'un camp enfance en pension complète ainsi que des activités pour un groupe de 24 enfants maximum âgés de 6-8 ans.

Dates : Du 19 au 21 juillet 2023**Participants :** 24 enfants maximum âgés de 6-8 ans**Lieu :** AUREC SUR LOIRE**Montant :** 2071.14 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 12 Avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

